

COMMUNE DE BARRET SUR MEOUGE

PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 Octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Barret sur Méouge, dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence de son maire Philippe PEYRE, à la Mairie de Barret sur Méouge.

Membres présents : Philippe PEYRE, Annick ARMAND, Yolande MADIOT, Pierre GABRIEL, Jean BUSCH, Sonia FLEURIER, Jason PEYRE, Norine JONAS, François STEENHOUT, Marina CACCIAMATTA (Secrétaire Générale de Mairie)

Membres absents excusé : Brigitte AYER qui a donné pouvoir à Philippe PEYRE

Membres absents non excusé :

Membres en exercice : 10

Date de la convocation : 7 octobre 2025

Secrétaire de séance : Annick ARMAND

Ouverture de la séance à 18h45

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 juillet 2025

Vote POUR « 10 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

Délibération n° 2025-38 : Nouveau Marché Assurance Statutaire RELYENS

Le Mairie expose aux conseillers que la collectivité a, par la délibération du **7 février 2025**, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Après en avoir délibéré la commune a choisi :

Pour les agents CNRACL (2 Agents) :

La formule n° 3 : Tout Risques avec une franchise maladie ordinaire de 15 jours, a 7.26 % coût CDG compris, pour un total annuel de 2 784 €

Pour les Agents IRCANTEC (1 Agent) :

La formule n°3 : Tout Risques avec une franchise maladie ordinaire de 15 jours, a 1.15 % coût CDG compris, pour total annuel de 130 €

Ainsi fait, délibéré les jours, mois et ans susdits.

Vote POUR « 10 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

QUESTIONS DIVERSES :

- **Poste du Secrétariat** : compte tenu de la charge de travail, il est envisagé d'augmenter le nombre d'heures travaillées de la façon suivante : 1 journée complète de travail 1 vendredi sur 2 ; soit de passer de 24h à 28h par semaine, cette proposition est acceptée et une délibération dans ce sens sera prise en début d'année 2026.
- **Dépôt de pains** : la fermeture prochaine de l'auberge, où les habitants avaient la possibilité de se fournir en pain, a incité à mettre en place un dépôt de pain sur commande à l'agence postale les vendredis pour une livraison les mardis, jeudis et vendredis suivants. Une affiche explicative sera affichée prochainement.
- **La Pellegrine** : l'association gérant ce canal d'arrosage des prés, allant de Salérans au Grand Mas a été dissoute par délibération du conseil municipal précédent, mais le Cadastre n'ayant pas été mis à jour, la commune reçoit toujours la taxe foncière y afférente. Le dossier sera soumis à Maître Roanet, avocat sous convention avec la mairie pour en finir.
- **SMIGIBA** : des travaux d'essartage auront lieu prochainement dans le RIF pour éviter la formation d'embacles en cas de fortes pluies ; ces travaux seront à la charge du SMIGIBA. Un devis a été demandé pour sécuriser le bas du chemin de la Dame, partiellement emporté au printemps dernier ; la mairie fera appel à une subvention DETR ce qui se traduirait par 70% pris en charge par l'Etat et 10% pourrait être accordé par le Département.
- **Médocobus** : pour faire face au désert médical de notre vallée, cette structure itinérante sera prochainement mise en place. Composée d'un médecin et d'une infirmière, la fréquence de passage dans notre village reste à définir (1 passage tous les 15 jours ou toutes les semaines). Un box serait mis à disposition à Chateauneuf et une salle d'attente sera prévue à la mairie de Barret. Financement possible par le Département. Une rencontre est prévue le 24 octobre pour finaliser le projet.
- **Adressage** : une centaine de numéros ont été commandés et seraient disponibles fin novembre pour une mise en place progressive d'ici la fin de l'année. En dépit de délais accélérés, l'adressage complet ne sera opérationnel qu'en Février.
- **Réserve Naturelle** : la visite en avait été faite avec le CEN et le PNR des Baronnie, suivie d'une consultation publique. L'inauguration officielle en a été faite dimanche 19 octobre, lors de la journée sans moteur.
- **Cantine** : la solution trouvée, Cuisine Centrale de Laragne avec récupération des repas 2 fois par semaine, donne toute satisfaction : repas équilibrés et à un prix légèrement inférieur à celui d'avant.
- **Auberge** : 3 candidats se sont manifestés. Un couple a déjà visité l'auberge et rencontré la mairie. Les deux autres candidats vont prendre RDV prochainement. Les 3 dossiers ont été transmis pour avis aux membres du Conseil. Sitôt toutes ces personnes rencontrées, la décision sera prise de retenir l'un d'eux pour notre auberge.
- **Le boulodrome** : les travaux de réfection ont commencé, seules les intempéries décideront de la date de son achèvement.
- **Fête du village et fête de la vannerie**: plein succès, notamment pour les concours de boules ; les animations pourront être revues pour

renouvellement. Les exposants vanniers ont été de grande qualité et cette rencontre connaît un succès croissant.

Fermeture de séance à 20h

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} Octobre 2025

Cadres d'emplois ou emplois Titulaires	Catégorie	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	C	1	16 heures 30
Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} Classe	C	1	24 heures
ATSEM	C	1	31 heures et 3 min
TOTAL		3	